

Comme en novembre dernier, nous publions un numéro au format spécial 4 pages, lié à l'inquiétante actualité récente...

Europe, guerre et paix

Malgré ses insuffisances, ses lacunes, ses inégalités et aussi ses impuissances, l'Europe aura apporté 80 années de paix sur le continent et ne sera pas intervenue militairement en tant que telle sur d'autres parties du Monde.

Et pourtant elle est à nouveau secouée au moins par deux conflits à résonance planétaire :

- L'invasion de l'Ukraine par les troupes de l'impérialisme Russe qui s'acharne depuis plus de deux ans, au mépris du droit international, à détruire ce pays dont elle s'est pourtant engagée à plusieurs reprises à garantir l'indépendance et les frontières. L'Europe doit maintenir et amplifier son aide politique, humanitaire et militaire au peuple ukrainien qui se bat pour son indépendance et sa survie. Une paix juste et durable en Ukraine ne peut se construire que sur un retrait des troupes russes de la totalité de ses frontières et un respect des frontières reconnues par l'ONU.

- Le conflit Israélo-Palestinien où un génocide est en cours à Gaza.

L'Europe a le devoir absolu de tout faire pour arrêter la folie meurtrière du gouvernement raciste d'extrême droite de Netanyaou. Avant tout en cessant toute aide militaire et en dénonçant le contrat d'association passé avec lui. Et ensuite en faisant respecter le droit international, celui, pour le peuple Palestinien, de vivre dans un pays indépendant aux frontières garanties et sécurisées, conformément aux nombreuses résolutions votées par l'ONU.

La crédibilité, la cohérence et l'avenir de l'Europe en dépendent.

Pour une autre Europe

Pour bon nombre de nos compatriotes l'Europe reste lointaine, bureaucratique, impuissante à répondre à leurs problèmes.

Et pourtant beaucoup des aspects concrets de nos vies sont déterminés par les directives et règlements européens sur lesquels le parlement européen à de plus en plus son mot à dire, en co-décision avec la Commission européenne et le conseil européen (réunion des chefs d'Etat européens). En réalité l'enjeu du scrutin du 9 Juin est considérable, parce que l'Europe, si elle veut survivre et progresser doit faire des choix majeurs pour :

- une Europe qui tourne le dos au libéralisme et sa prétendue « concurrence libre et non faussée » pour avancer résolument vers une Europe sociale, en réalisant l'harmonisation par le haut des normes sociales et fiscales pour plus d'égalité et de justice entre les peuples et les citoyens.



- une Europe beaucoup plus démocratique qui donne la priorité législative au Parlement et développe l'intervention citoyenne

- une Europe qui abandonne son choix de forteresse, aux replis nationalistes et racistes pour s'ouvrir aux migrants et leur assurer un accueil digne, inconditionnel

- une Europe résolument écologiste qui se donne les moyens de répondre au défi climatique, de protéger la biodiversité, de promouvoir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement,

- une Europe de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, celui du droit à l'IVG garanti dans tous les pays membres.

Si nous voulons avancer vers cette Europe sociale, égalitaire, ouverte au monde et aux migrants, alors ne donnons pas nos voix aux listes de droite et encore moins celles d'Extrême droite.

On peut certes regretter que les forces de Gauche, celles de la NUPES qui avaient suscité l'espoir d'un changement en 2022, n'aient pas su ou voulu s'entendre pour ce scrutin et présenter des listes communes. Malgré cette désunion, Réinventons Quetigny appelle les Quetignois.es à voter pour l'une ou l'autre des listes de Gauche et Ecologistes.

La Nakba n'est pas entrée au Petit Larousse 2024

La Nakba est commémorée chaque année le 15 mai. Le terme arabe « **Nakba** » signifie « catastrophe », tout comme, d'ailleurs, le terme hébreu de « shoah » qui, lui, est répertorié au dictionnaire...

Depuis la guerre de 1948-1949 entre les milices sionistes et les pays arabes voisins, la Nakba désigne l'exode forcé de 700 à 800 000 Palestinien·ne·s (80 % de la population autochtone) chassés de leur terre et jetés sur les routes de l'exil. Une authentique épuration ethnique ! Beaucoup ont emporté avec eux la clé de leur maison, symbole du droit au retour d'un peuple devenu au fil des guerres et du colonialisme un peuple de réfugié·e·s.

Longtemps, la Nakba a été ignorée en Occident. Il a fallu les travaux des "nouveaux historiens" israéliens comme Ilan Pappé pour que le récit "officiel" sioniste d'un départ volontaire soit contesté et qu'un début de vérité historique émerge. L'usage du terme reste cependant interdit dans les manuels scolaires israéliens car la Nakba, tout comme le peuple palestinien d'ailleurs, n'a jamais existé...

Netanyahou et ses ministres fascistes le disent : « la guerre d'indépendance [de l'État d'Israël] n'est pas terminée ». Israël n'a pas de frontières reconnues par l'ONU et les dirigeants sionistes n'ont jamais caché qu'il fallait « finir le travail » pour un Grand Israël débarrassé de sa population arabe. Ces gens-là font ce qu'ils disent : guidés par leur Dieu, ils prennent la Bible pour un livre d'histoire et de géographie, et rien ne les arrête !

Contrairement à ce que disent les médias dominants, ils ont un projet politique qu'ils mettent en œuvre tous les jours, sous nos yeux, depuis des dizaines d'années, aujourd'hui à Gaza dans la terrible perspective génocidaire que l'on sait.

Il appartient à la communauté des Nations attachée au respect du droit international et au mouvement de solidarité avec la Palestine d'empêcher de nouvelles Nakba.



Quelles sanctions contre Israël ?

Depuis sa création en 1948, l'État hébreu viole constamment le droit international. Il n'est pas le seul, certes ; mais il est quasiment le seul à ne jamais être puni. Le « deux poids / deux mesures » est flagrant, comparé à la Russie, par exemple. Il est vrai que le « grand frère » étatsunien veille par le truchement du veto au Conseil de Sécurité de l'ONU ! MAIS :

- les États peuvent agir, diplomatiquement, économiquement, juridiquement
- les tribunaux internationaux peuvent agir : Cour internationale de justice, Tribunal pénal international
- les ONG peuvent agir : Amnesty international, organisations des Droits de l'homme
- les citoyen·ne·s et leurs associations peuvent agir : solidarité politique et humanitaire, BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) sont importants même s'ils semblent symboliques.

Et la France ? Et l'Europe ? Paroles, paroles, paroles.... et aucun acte ! Il est plus que temps d'agir pour que cessent les partenariats et coopérations, dans tous les domaines, tant qu'Israël bafoue le droit international.

On ne le répétera jamais assez : l'antisémitisme est un délit pénal puni par la loi, l'antisionisme une opinion.

L'**antisémitisme** – le terme « antijudaïsme » serait plus pertinent – est une **forme de racisme** fait de préjugés, d'hostilité, de théories fumeuses, de mesures discriminatoires, pouvant aller jusqu'aux crimes individuels et aux massacres. « Les Juifs » sont considérés comme un groupe ethnique, religieux ou « racial ».

Le **sionisme** est une **idéologie** qui n'a pas de définition légale. Donc l'antisionisme non plus. Les antisionistes pensent que l'idée même d'un État **juif** n'est pas une bonne idée : en diaspora, elle met les Juives et Juifs à part, en faisant des quasi-étranger·e·s dans leur propre pays ; au sein de l'État juif, elle discrimine inéluctablement les non - Jui·f·ve·s, instaurant un apartheid qui, lui, est un crime contre l'humanité...

S'il n'est ni possible ni souhaitable de « remettre le dentifrice dans le tube » en vidant Israël des Juives et Juifs qui y vivent, force est de constater que le sionisme n'est pas la solution mais le problème. C'est cela, notre antisionisme !

Défendons nos libertés démocratiques

Depuis le 7 octobre, les libertés démocratiques sont attaquées de toutes parts. Le ministre Darmanin a tenté de faire interdire systématiquement les manifestations de soutien au peuple palestinien et pour la paix. La liberté d'expression est durement attaquée au motif de « propos antisémites » ou d'« apologie du terrorisme », voire de « risque de troubles à l'ordre public ». Des syndicalistes sont attaqués en justice, comme le secrétaire général de la CGT du Nord, condamné à un an de prison avec sursis. Des militants comme Anasse Kazib, Sihame Assbague ou Rima Hassan (candidate aux européennes), des élu·e·s (Mathilde Panot) et même des humoristes (Guillaume Meurice) sont convoqué·e·s par la police. Des réunions de soutien sont interdites ; dans les universités, les étudiants sont menacés par les directions et réprimés par la police... Les médias dominants – y compris publics – vont dans le sens de cette censure de la parole.

Déjà avant le 7 octobre, dissolution des Soulèvements de la Terre, menaces contre la LDH, retrait d'agrément ou de subventions à des associations, etc. ont montré l'accumulation de procédures juridiques qui ont pour but d'intimider les militants et les citoyens et de réprimer la contestation sociale ou politique.



À Dijon, des militants ont aussi subi des tentatives d'intimidation dont la légalité pose question. Certains ayant participé à des casseroles ou à la manifestation de soutien aux Soulèvements de la Terre ont reçu, qui une amende de 135 €, qui un « avertissement pénal probatoire » (anciennement rappel à la loi) sans avoir jamais été contrôlés par la police ni convoqués par la justice, et donc sans avoir jamais reconnu leur présence.

Toutes ces atteintes à la liberté d'expression qui inquiètent l'ONU, le Conseil de l'Europe, la Défenseure des droits et les organisations de défense des droits humains doivent aussi inquiéter les citoyens que nous appelons à rester très vigilants et à se mobiliser pour nos libertés.

La Démocratie... PARTICIPATIVE

« Nous sommes en démocratie ! », ça doit être vrai puisque tout le monde (ou presque) le dit. Mais quelle démocratie ? Une démocratie dynamique ou statique ? Vivante ou moribonde ? Énergique ou mollassonne ? Créative ou paresseuse ?... en somme, une vraie démocratie ou un simulacre ?

Dêmos (« peuple »), kratos (« pouvoir »), autrement dit le « Pouvoir du Peuple », tout le peuple, via des représentants, certes, mais aussi de façon directe, individuellement et collectivement, périodiquement mais aussi à des occasions diverses, sans rendez-vous, et chaque fois qu'il est nécessaire. Car il ne suffit pas d'élire tous les 5 ou 6 ans un Président, des députés ou des maires pour remplir son rôle de Citoyen démocrate, soucieux de la chose publique et du bien commun. D'autant plus que le désintérêt, l'abstention, le vote nul ou blanc prennent des proportions de plus en plus inquiétantes !

Ainsi, la démocratie participative est un des remparts à ces fléaux et à d'autres (accaparement et abus de pouvoir, clientélisme, népotisme, pouvoir des lobbies, etc.). Et pour y parvenir, il faut d'abord et avant tout, garantir un accès à l'information, toute l'information, puis prévoir et organiser des cercles, conseils et comités pour de vraies concertations, consultations et ouverture à la proposition des individus et associations (détenteurs d'une part d'expertise). Mais le gage de réussite de tout ça est et reste l'allocation de budgets ad hoc, avec un suivi complet et une évaluation à travers des bilans d'étapes et finaux.

Notre groupe *Réinventons Quetigny* milite et agit pour cela depuis 2 mandatures ; figure ainsi dans notre programme la volonté de créer des Groupes de projets, des Conseils de quartiers, un Conseil des jeunes, mais aussi la possibilité d'un Référendum d'Initiative Citoyenne (R.I.C).

Kasbarian : la loi du marché pour corriger les ravages du marché !

La France compte 4 millions de mal logés et 330 000 sans domicile (+ 30 % en dix ans). La construction annuelle de logements sociaux a chuté de 38 000 unités depuis 7 ans. Constatant le manque d'appartements abordables, le ministre du logement Kasbarian prétend "favoriser la mixité sociale" par un "choc de l'offre"... Mensonge !

Il veut inclure les loyers "intermédiaires" dans les 25 % de logements sociaux imposés aux communes de plus de 3 500 habitants par la loi SRU ; cette faveur faite aux maires qui se dispensent de construire des HLM ne peut qu'aggraver la pénurie d'appartements pour les foyers modestes ; l'État les financera, s'il le veut bien...

"En même temps", il sanctionne les locataires dont le revenu a légèrement augmenté depuis leur installation en HLM par un surloyer dès le 1er € au-delà du seuil qui leur a permis d'y accéder (jusqu'à présent, il ne s'imposait que si leur revenu augmentait de plus de 20 % 2 ans de suite), et même par leur expulsion dès les 20 % de hausse de revenu atteints ! Les autres logements sont tellement chers que ces gens risquent de se retrouver sans toit.

Enfin, il accorde aux maires des pouvoirs menaçant l'harmonie sociale de nos communes... Ils pourront accorder (ou refuser) les logements neufs à tel ou tel ; sur quels critères ? Les risques de clientélisme, de "préférence communale", voire de ségrégation ethnique sont patents, surtout dans les communes de droite ou d'extrême-droite.

C'est par la régulation du parc immobilier privé, non par la punition des locataires modestes, qu'il faut agir !

Les acteurs de la solidarité (comme la fondation Abbé Pierre) sont vent debout contre ces projets caractéristiques d'un néo-libéralisme forcené. L'opposition de gauche au Parlement pourra-t-elle contrecarrer cette loi scélérate ?

"The universal rights of children" - Zoé - *Dis pourquoi l'enfant*



Pourquoi pleures-tu ?

Je ne sais plus
Quel est ton nom,
Et ton prénom ?
Quel est ton âge ?
Celui d'être sage.
À quoi penses-tu ?
À plein d'images,
À des voyages...
Mais encore !



Est-ce que c'est bien d'être grand ?
Est-ce qu'on aime encore ses parents ?
Ça veut dire quoi mûrir ?
Est-ce que ça fait souffrir ?
Dis, pourquoi tu es grand,
Et moi l'enfant ?
Ça sert à quoi la vie ?
Pourquoi on m'a tout pris ?
Tu poses tant de questions
Auxquelles personne ne répond ;
Peut-être qu'on ne sait pas !
Mais moi, je voulais tout savoir
Et rester un enfant
Pour garder mes pouvoirs...



Muriel V.

Cette Lettre, publiée tous les 2 mois, traite de sujets locaux, nationaux, internationaux.
Pour la lire, consultez régulièrement notre site web reinventonsquetigny.com